

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Type de contrat : prélèvement prestation SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DE AMBUTRIX

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Maire d'Ambutrix pour le compte du « Service Restauration scolaire et Périscolaire d'Ambutrix à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie d'Ambutrix pour le compte « Service Restaurant scolaire et Périscolaire d'Ambutrix».

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour le prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR44ZZZ85E266

DESIGNATION du TITULAIRE du COMPTE à DEBITER
.....
.....
.....

DESIGNATION du CREANCIER
SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE Mairie d'Ambutrix 8 Impasse Les Corréés 01500 AMBUTRIX

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER
Identification International (IBAN) FR _____
Identification Internationale de la Banque (BIC) _____ FR PP (_____)
Adresse de votre agence bancaire :

Type de paiement : ponctuel

Signé à _____
le _____

Signature :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) Nom du tiers débiteur :

JOINDRE IMPERATIVEMENT un RELEVÉ d'IDENTITÉ BANCAIRE au format IBAN BIC

Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie d'Ambutrix pour le Service Restauration scolaire et Périscolaire d'Ambutrix. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie d'Ambutrix.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, des ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
